MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260427-DE2026_36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/36

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLEE, Maire.

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN - Céline BIDAN BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ - Jean-Michel COUËSBOT – Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE – Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Michel HARNOIS – Olivier JEGARD - Christelle URVOIX

Absents excusés : Jocelyne LE TINNIER pouvoir à Michel HARNOIS
Jérôme GICQUEL pouvoir à Alex NIVET

Absent : Stéphane FOUCAULT

Secrétaire de séance : Nathalie LE MOUËL

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 2 Votants : 18

TRAVAUX RESEAUX D'EAUX PLUVIALES : BOUT MOUHE

Jean Michel COUËBOT explique que durant l'hiver dernier et notamment lors de l'épisode de fortes pluies, le propriétaire de l'habitation situé au n° 22 a signalé un problème d'inondation dans son habitation. Il s'avère que le réseau d'eaux pluviales à cet endroit est assuré par un fossé busé sur environ 60 ml, permettant également l'accès à 2 propriétés (n° 20 et n°22). Ce réseau était très obstrué et un hydrocurage a été entrepris afin d'assurer l'écoulement des eaux pluviales. Cependant lors de ces travaux d'hydrocurage, il a été constaté que les buses étaient fragiles et que différentes sections de buses étaient utilisées.
Jean Michel COUËSBOT rappelle qu'il incombe à la Commune de gérer les eaux pluviales issues du domaine public. Par conséquent, 2 solutions peuvent être « techniquement » envisagées à savoir le retrait des buses afin de recréer un fossé ou la remise en état de la canalisation.
Pour cette 2ème hypothèse, un devis comprenant la dépose de l'ancien réseau, la pose d'un réseau Ø 300 mm, la création de 3 regards avec grille fonte et les raccordements de gouttières a été demandé auprès de l'entreprise SEEG. Le montant de ce devis s'élève à 7 800.00 € HT soit 9 360.00 € TTC.
Christelle URVOIX demande si d'autres devis ont été demandés. Mme La Maire répond ce devis a été demandé lors des fortes pluies hivernales en janvier et l'équipe municipale nouvellement élue n'a pas eu le temps de contacter de nouvelles entreprises. Elle rajoute qu'au vu de l'état de vétusté du réseau, il y urgence à intervenir avant que de nouvelles intempéries ne surviennent (orages).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **valide** (1 abstention, C. LE MERCIER) ces travaux pour un montant de 9 360.00 € TTC.

Secrétaire de séance
Nathalie LE MOUËL

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600